

BASE'ACTIV

*Base Alcaline pour robot de traite
A fort pouvoir nettoyant et désincrustant*

1. PROPRIETES :

BASE'ACTIV est un produit liquide alcalin non chloré. Il est utilisé pour éliminer les souillures organiques dont le lait et les matières grasses.

BASE'ACTIV est stable et efficace même à des températures élevées.

Son fort pouvoir alcalin est apporté par la présence d'hydroxyde de sodium, se qui lui confère des propriétés détergentes même à forte température. Ses agents phosphonates renforcent l'activité détergente et dispersante des matières organiques ainsi que son pouvoir anti-tartre.

Conforme au règlement CE 889/2008*.

2. MODE D'EMPLOI :

La concentration d'utilisation est adaptée en fonction de l'importance des souillures.

Matériel	Méthode	Concentration	Température	Temps
Robot de Traite	Circulation	0,5 à 1%	70°C à 95°C	2 à 10 minutes
Tanks Citernes	Circulation	0,5 à 3%	Ambiante à 60°C	2 à 30 minutes

Rincer ensuite abondamment à l'eau potable.

S'utilise en alternance avec un produit acide comme ACID'ACTIV.

3. DOSAGE ET CONDUCTIVITE

a. Méthode de dosage colorimétrique – contrôle de la solution:

- o prendre 50 ml de produit à doser
- o ajouter 2 ou 3 gouttes d'indicateur coloré : phénolphtaléine (la solution devient rose)
- o doser avec le réactif HCl (N/ 4) jusqu'à décoloration complète (la solution devient incolore)

- o Résultats volumique (V/V) :

Concentration en % volumique = chute de burette de HCl (N/2) X f

Concentration en g/ l = chute de burette de HCl (N/2) X f X 10

f = 0,1139 (facteur de titrage volumique)

- o Résultat massique (p/p) :

Concentration en % massique = chute de burette de HCl (N/2) X f

Concentration en g/ kg = chute de burette de HCl (N/2) X f X 10

f = 0,1432 (facteur de titrage massique)

b. Mesure de la conductivité

La courbe de conductivité est à demander au service commercial.

ATTENTION :

- La mesure de la conductivité, pour certain produit est sensible à la dureté de l'eau.
- Bien vérifier votre dureté, et celle utilisée pour la courbe.
- La mesure de la conductivité se fait à 25°C. Utiliser de préférence, un conductimètre à compensation de température ou réguler à 25°C votre échantillon.
- Deux courbes de conductivités sont disponibles (pour les produits ayant une densité > ou < à 1). Veuillez vérifier si votre dosage se fait en volumique ou en massique.

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore à légèrement trouble
pH 1%:	>12,50
Densité à 20°C :	1,31 g/cm ³ +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : phosphonates et agent de surface non ionique
DCO :	18,95 g/L
DBO :	0,55 g/L
Phosphore :	0,63 g/L
Azote total :	0,20 g/L

5. CONDITIONNEMENT :

Bidon de 24 kg

6. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).

Peut laisser des traces blanches sur les inox si on laisse sécher. En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laisser agir puis rincer abondamment.

Ne jamais mélanger BASE'ACTIV avec un produit acide.

Produit strictement professionnel

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1228) : + 33 (0)3 83.22.50.50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 08 septembre 1999).

*Produit conforme au règlement CE 1358/ 2014 modifiant le règlement CE N° 889/2008 pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 21-09-2017-V2-(1228)